

**LOCTITE 222** 

# Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

Page 1 sur 19

No. FDS: 168430

V014.1

Révision: 12.09.2025

Date d'impression: 13.09.2025

Remplace la version du: 15.01.2024

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

LOCTITE 222

UFI: FEW2-R0DQ-M00N-7UM1

Ce mélange contient des nanoformes

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue: Adhésif anaérobie

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel & Cie. AG

Adhesives

Aeschengraben 29 4051 Basel

Suisse

Téléphone: +41 (61) 825 70 00

SDSinfo.Adhesive@henkel.com

Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet www.mysds.henkel.com ou www.henkel-adhesives.com.

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (24h / 7jours): +41 44 251 51 51 ou 145 (Suisse et Liechtenstein).

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (CLP):

Irritation oculaire Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique Catégorie 3

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Certains organes: irritation des voies respiratoires

## 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



**Contient** Hydroperoxyde de cumène

Mention d'avertissement: Attention

Mention de danger: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseil de prudence: "\*\*\*" \*\*\*Seulement pour l'utilisation Grand-Public: P101 En cas de consultation d'un

médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

\*\*\*

Conseil de prudence:

Prévention 2

P261 Éviter de respirer les brouillards/aérosols.

Conseil de prudence:

Intervention

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Les substances suivantes sont présentes à une concentration ≥ la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 et remplissent les critères de PBT/vPvB, ou ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (PE) :

Ce mélange ne contient aucune substance dans une concentration ≥ à la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 qui est évaluée comme étant un PBT, vPvB ou ED.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2. Mélanges

## Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Concentration	Classification	Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ATE	Informations complémentaire s
Silica, surface treated with Hexamethyldisilazane - Nano 7631-86-968909-20-6 231-545-4 01-2119379499-16	5-< 10 %	STOT RE 2, Inhalation, H373	cutané:ATE => 5.000 mg/kg oral:ATE => 5.000 mg/kg inhalation:ATE => 5,01 mg/l;poussières/brouillard	Nanoforme
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9 201-254-7 01-2119475796-19	1-< 2,5 %	STOT RE 2, H373 Skin Corr. 1B, H314 Acute Tox. 2, Inhalation, H330 Aquatic Chronic 2, H411 Acute Tox. 4, Oral.e.aux.es, H302 Acute Tox. 4, Cutané, H312 Org. Perox. E, H242 STOT SE 3, H335	Eye Irrit. 2; H319; C 1 - < 3 % Skin Irrit. 2; H315; C 3 - < 10 % Eye Dam. 1; H318; C 3 - < 10 % STOT SE 3; H335; C >= 1 % Skin Corr. 1B; H314; C >= 10 % ===== cutané:ATE = 1.100 mg/kg	
Diéthyltoluidine 613-48-9 210-345-0	0,1-< 1 %	Acute Tox. 3, Oral.e.aux.es, H301 Acute Tox. 3, Cutané, H311 Acute Tox. 3, Inhalation, H331 STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 3, H412 Skin Irrit. 2, H315	cutané:ATE = 300 mg/kg oral:ATE = 100 mg/kg inhalation:ATE = 3 mg/l;vapeur	
1,4-Naphtoquinone 130-15-4 204-977-6	0,01-< 0,1 %	Acute Tox. 3, Oral.e.aux.es, H301 Skin Corr. 1C, H314 Skin Sens. 1, H317 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 1, Inhalation, H330 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	M acute = 10 M chronic = 1	

Si aucune valeur ATE n'est affichée, veuillez vous référer aux valeurs LD/LC50 dans la section 11. Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"

Charactéristiques des particules des nanoformes

Characteristiques des particules des hanoformes	silanamine, trimethyl-1,1,1 N-(trimethylsilyl)-, produ d'hydrolyse avec la silice			
Repartition de la taille des particules				
	D50	2,5 - 50 nm		
La famma des mentionles	Forme	anh àma		
La forme des particules		sphères		
Cristallinité	Cristallinité	amorphe		
Traitement de surface/Revêtement	Traitement de surface/Revêtement	Oui		
	Fonctionnalisation Chimique de Surface	hydrophobe		
Évaluation Nanomatériau/nanoforme	Évaluation basée sur	Informations sur le fournisseur		

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Amener au grand air. Si les symptomes persistent, faire appel á un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau,ne pas faire vomir, consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

RESPIRATOIRE: Irritation, toux, insuffisance respiratoire, oppression de la poitrine.

YEUX: Irritation, conjonctivite.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut entrainer une irritation cutanée.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés:

eau, carbon dioxide, mousse, poudre

## Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, de l'oxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO2) et de l'oxyde nitrique (NOx) risquent d'être dégagés.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

#### **Indications additionnelles:**

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de sécurité.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.

Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériauabsorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquemementfermé pour mise au rebut.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Voir le conseil a la section 8.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

Le choix de l'équipement de protection individuel doit être fait en accord avec les exigences de la règlementation Suisse relative à la Santé et à la Sécurité au Travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Se reporter à la Fiche Technique.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésif anaérobie

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour Suisse

aucun(e)

#### **Predicted No-Effect Concentration (PNEC):**

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur	Valeur			Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha diméthylbenzyle 80-15-9	Eau douce		0,0031 mg/l				
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha diméthylbenzyle 80-15-9	Eau (libérée par intermittence)		0,031 mg/l				
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha diméthylbenzyle 80-15-9	Eau salée		0,00031 mg/l				
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha diméthylbenzyle 80-15-9	Usine de traitement des eaux usées.		0,35 mg/l				
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha diméthylbenzyle 80-15-9	Sédiments (eau douce)				0,023 mg/kg		
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha diméthylbenzyle 80-15-9	Sédiments (eau salée)				0,0023 mg/kg		
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha diméthylbenzyle 80-15-9	Terre				0,0029 mg/kg		

## **Derived No-Effect Level (DNEL):**

Nom listé	Application Area	Voie d'expositio n	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
silanamine, triméthyl-1,1,1 N- (triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice 68909-20-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques			
silanamine, triméthyl-1,1,1 N- (triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice 68909-20-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux			
silanamine, triméthyl-1,1,1 N- (triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice 68909-20-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques			
silanamine, triméthyl-1,1,1 N- (triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice 68909-20-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux			
silanamine, triméthyl-1,1,1 N- (triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice 68909-20-6	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques			
silanamine, triméthyl-1,1,1 N- (triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice 68909-20-6	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques			
silanamine, triméthyl-1,1,1 N- (triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice 68909-20-6	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets locaux			
silanamine, triméthyl-1,1,1 N- (triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice 68909-20-6	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux			
silanamine, triméthyl-1,1,1 N- (triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice 68909-20-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques			
silanamine, triméthyl-1,1,1 N- (triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice 68909-20-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques			
silanamine, triméthyl-1,1,1 N- (triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice 68909-20-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux			
silanamine, triméthyl-1,1,1 N- (triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice 68909-20-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux			
silanamine, triméthyl-1,1,1 N- (triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice 68909-20-6	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques			
silanamine, triméthyl-1,1,1 N- (triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice 68909-20-6	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques			
silanamine, triméthyl-1,1,1 N- (triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice 68909-20-6	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets locaux			
silanamine, triméthyl-1,1,1 N- (triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice 68909-20-6	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux			
silanamine, triméthyl-1,1,1 N- (triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice 68909-20-6	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques			
silanamine, triméthyl-1,1,1 N- (triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques			

68909-20-6					
hydroperoxyde de .alpha.,.alpha	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long	6 mg/m3	
diméthylbenzyle			terme - effets		
80-15-9			systémiques		

## Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

#### 8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

#### Protection respiratoire:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.

Type de filtre: A (EN 14387)

#### Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

#### Protection des yeux:

Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes desécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y un riqued'éclaboussures.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

## Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

Le choix de l'équipement de protection individuel doit être fait en accord avec les exigences de la règlementation Suisse relative à la Santé et à la Sécurité au Travail.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat du produit livréliquideCouleurLilasOdeurDouxÉtatliquide

Point de fusion

Température de solidification Point initial d'ébullition

Inflammabilité Limites d'explosivité Point d'éclair

Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition

рΗ

Viscosité (cinématique) (40 °C (104 °F); ) Solubilité qualitative (20 °C (68 °F); Solv.: Eau) Solubilité qualitative (Solv.: Acétone)

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Pression de vapeur (27 °C (80.6 °F)) Pression de vapeur (25 °C (77 °F)) Pression de vapeur (50 °C (122 °F)) Pression de vapeur (20 °C (68 °F))

(20 °C (68 °F)) Densité relative de vapeur:

(20 °C)

Densité

Grosseur de grain

Caractéristiques de la particule

Autres informations non applicables pour ce produit

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Non applicable, Le produit est un liquide.

< -30 °C (< -22 °F) > 150 °C (> 302 °F)

Le produit n'est pas inflammable

Non applicable, Le produit n'est pas inflammable. > 100 °C (> 212 °F) Pas de point d' éclair jusqu' à 100 °C. > 300 °C (> 572 °F)

Non applicable, La substance/le mélange n'est pas autoréactif, ne contient pas de peroxyde organique et ne se décompose pas dans les

conditions d'utilisation prévues

Non applicable, Le produit est non polaire /aprotique.

> 20,5 mm2/s

Légère

Miscible

Non applicable Mélange < 5 mm/hg

< 0,1300000 mbar

< 300 mbar; pas de méthode / méthode inconnue

< 0.13 mbar

1,08 g/cm3 Néant

Pour d'autres propriétés de la particule pour nanomatériaux, cf.

chapitre 3 Non applicable

Le produit est un liquide.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Réagit avec les oxydants forts.

Des acides.

Agents réducteurs.

Des bases fortes.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

#### 10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

#### 10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

oxydes de carbone

Hydrocarbures

oxydes d'azote

Une polymérisation rapide pourrait produire une chaleur et une pression excessives.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Espèces	Méthode
No. CAS	type			
Silica, surface treated	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
with				
Hexamethyldisilazane -				
Nano				
7631-86-9				
Silica, surface treated	Estimatio	> 5.000 mg/kg		Jugement d'experts
with	n de la			
Hexamethyldisilazane -	toxicité			
Nano	aiguë			
7631-86-9	(ETA)			
Hydroperoxyde de	LD50	382 mg/kg	rat	autre guide
cumène				
80-15-9				
Diéthyltoluidine	Estimatio	100 mg/kg		Jugement d'experts
613-48-9	n de la			
	toxicité			
	aiguë			
	(ETA)			
1,4-Naphtoquinone	LD50	124 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral
130-15-4				Toxicity)

#### Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Espèces	Méthode
No. CAS	type			
Silica, surface treated	LD50	> 5.000 mg/kg	lapins	non spécifié
with				
Hexamethyldisilazane -				
Nano				
7631-86-9				
Silica, surface treated	Estimatio	> 5.000 mg/kg		Jugement d'experts
with	n de la			
Hexamethyldisilazane -	toxicité			
Nano	aiguë			
7631-86-9	(ETA)			
Hydroperoxyde de	Estimatio	1.100 mg/kg		Jugement d'experts
cumène	n de la			
80-15-9	toxicité			
	aiguë			
	(ETA)			
Diéthyltoluidine	Estimatio	300 mg/kg		Jugement d'experts
613-48-9	n de la			
	toxicité			
	aiguë			
	(ETA)			

#### Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Atmosphère	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'essai	d'expositi		
				on		
Silica, surface treated	LC50	> 5,01 mg/l	poussières/brouil	4 h	rat	OECD Guideline 436 (Acute
with			lard			Inhalation Toxicity: Acute
Hexamethyldisilazane -						Toxic Class (ATC) Method)
Nano						
7631-86-9						
Silica, surface treated	Estimatio	> 5,01 mg/l	poussières/brouil			Jugement d'experts
with	n de la		lard			
Hexamethyldisilazane -	toxicité					
Nano	aiguë					
7631-86-9	(ETA)					
Hydroperoxyde de	LC50	1,370 mg/l	vapeur	4 h	rat	non spécifié
cumène						
80-15-9						
Diéthyltoluidine	Estimatio	3 mg/l	vapeur			Jugement d'experts
613-48-9	n de la					
	toxicité					
	aiguë					
	(ETA)					
1,4-Naphtoquinone	LC50	0,046 mg/l	poussières/brouil	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute
130-15-4			lard			Inhalation Toxicity)

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi	Espèces	Méthode
		on		
Silica, surface treated with	non irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Hexamethyldisilazane -				
Nano				
7631-86-9				
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	Corrosif		lapins	Test Draize
Diéthyltoluidine 613-48-9	irritant	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
1,4-Naphtoquinone 130-15-4	Category 1C (corrosive)		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

## Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Silica, surface treated with Hexamethyldisilazane - Nano 7631-86-9	non irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
No. CAS				
Silica, surface treated	non sensibilisant	Test de maximisation sur le	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
with		cobaye		
Hexamethyldisilazane -				
Nano				
7631-86-9				
1,4-Naphtoquinone	sensibilisant	non spécifié	cochon d'Inde	non spécifié
130-15-4		-		•

## Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Silica, surface treated with Hexamethyldisilazane - Nano 7631-86-9	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)			OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Silica, surface treated with Hexamethyldisilazane - Nano 7631-86-9	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère			OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
Silica, surface treated with Hexamethyldisilazane - Nano 7631-86-9	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère			OECD Guideline 490 (In Vitro Mammalian Cell Gene Mutation Tests Using the Thymidine Kinase Gene)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	positif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)

#### Cancérogénicit

Il n'y a pas de données disponibles.

## Toxicité pour la reproduction:

Il n'y a pas de données disponibles.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'applicatio n	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Silica, surface treated with Hexamethyldisilazane - Nano 7631-86-9	NOAEL 491,5 mg/kg	oral: alimentation	6 months daily	rat	non spécifié
Silica, surface treated with Hexamethyldisilazane - Nano 7631-86-9	NOAEL 0,01 mg/kg	Inhalation : poussières	12 months 6 h/d, 5 d/wk	rat	non spécifié
Silica, surface treated with Hexamethyldisilazane - Nano 7631-86-9	NOAEL 0,01 mg/kg	Inhalation : poussières	12 months 6 h/d, 5 d/wk	singe	non spécifié
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9		Inhalation : aérosol	6 h/d 5 d/w	rat	non spécifié

## Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

#### 12.1. Toxicité

#### Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Silica, surface treated with Hexamethyldisilazane - Nano 7631-86-9	LC50	> 10.000 mg/l	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	LC50	3,9 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Diéthyltoluidine 613-48-9	LC50	78,62 mg/l	96 h	Danio rerio	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
1,4-Naphtoquinone 130-15-4	LC50	0,045 mg/l	96 h	Oryzias latipes	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)

#### Toxicité (invertébrés aquatiques):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Silica, surface treated with Hexamethyldisilazane - Nano 7631-86-9	EC50	> 1.000 mg/l	24 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	EC50	18,84 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Diéthyltoluidine 613-48-9	EC50	10,34 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
1,4-Naphtoquinone 130-15-4	EC50	0,026 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

#### Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Silica, surface treated with Hexamethyldisilazane - Nano 7631-86-9	NOEC	132,7 mg/l	21 Jours	1 0	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

## Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Silica, surface treated with Hexamethyldisilazane - Nano 7631-86-9	EC50	> 173,1 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Silica, surface treated with Hexamethyldisilazane - Nano 7631-86-9	NOEC	173,1 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	EC50	3,1 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus (reported as Scenedesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	NOEC	1 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus (reported as Scenedesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Diéthyltoluidine 613-48-9	EC50	23,69 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
1,4-Naphtoquinone 130-15-4	NOEC	0,07 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
1,4-Naphtoquinone 130-15-4	EC50	0,42 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

#### Toxicité pour les microorganismes:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
Silica, surface treated with	EC50	> 2.500 mg/l	3 h	activated sludge of a	OECD Guideline 209
Hexamethyldisilazane - Nano				predominantly domestic sewage	(Activated Sludge,
7631-86-9					Respiration Inhibition Test)
Hydroperoxyde de cumène	EC10	70 mg/l	30 mn	non spécifié	non spécifié
80-15-9					
1,4-Naphtoquinone	EC50	5,94 mg/l	3 h	activated sludge of a	OECD Guideline 209
130-15-4				predominantly domestic sewage	(Activated Sludge,
					Respiration Inhibition Test)

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	Non facilement biodégradable.	aérobie	3 %	28 Jours	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
Diéthyltoluidine 613-48-9	Non facilement biodégradable.	non spécifié	1 %	28 day	OECD Guideline 301 C (Ready Biodegradability: Modified MITI Test (I))
1,4-Naphtoquinone 130-15-4	Non facilement biodégradable.	aérobie	0 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Facteur de bioconcen- tration (BCF)	Temps d'exposition	Température	Espèces	Méthode
Hydroperoxyde de cumène	9,1			Calcul	OECD Guideline 305
80-15-9					(Bioconcentration: Flow-through
					Fish Test)

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
Hydroperoxyde de cumène 80-15-9	1,6	25 °C	OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)
Diéthyltoluidine 613-48-9	3,7		QSAR (Quantitative Structure Activity Relationship)
1,4-Naphtoquinone 130-15-4	1,71		non spécifié

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne contient aucune substance caractérisée PBT ou vPvB

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non applicable

#### 12.7. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Les exigences de la Directive Technique Suisse relative aux déchets (TVA; SR814.600) ainsi que celles de la directive Suisse relative au Transport des déchets (VeVA; SR814.610) doivent être satisfaites.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Aprés usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus deproduit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dansun centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée."

#### Code de déchet

08 04 09\* adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

## 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADN	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	Aucun danger

## 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Aucun danger
Aucun danger
Aucun danger
Aucun danger
Aucun danger

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADN	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	Aucun danger

## 14.4. Groupe d'emballage

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADN	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	Aucun danger

## 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substance appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) No 2024/590): Non applicable Consentement préalable en connaissance de cause (Règlement (UE)  $N^{\circ}$  Non applicable

649/2012):

Polluants organiques persistants (Règlement (UE) 2019/1021): Non applicable

Teneur VOC 2 %
(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

Teneur VOC <3 %
(2010/75/EC)

#### Prescriptions/consignes nationales (Switzerland):

Remarques générales (CH): Ce produit est destiné à l'utilisation professionnelle et ne doit pas être remis à

l'utilisateur privé.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

### **RUBRIQUE 16:Autres informations**

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H331 Toxique par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Abréviations et acronymes:

ADG(-Code): Marchandises dangereuses australiennes (Code)

ADN: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route

AS: Norme australienne

ASTM: American Society for Testing and Materials

ATE: estimation de la toxicité aiguë

CAS: Chemical Abstract Service CLP: Règlement (CE) n° 1272/2008

CMR: Cancérigène, Mutagène, Reprotoxique

DIN. Institut Allenend de neurolisetien

DIN: Institut Allemand de normalisation

ECx: Concentration effective (x% niveau effectif)

ECHA: Agence Européenne des Produits Chimiques EC-Nummer: Numéro de substance dans l'inventaire EU EINECS/ELINCS

ECTLV: Valeur limite du seuil communautaire européen

ED: Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbateur endocrinien

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques existantes commercialisées

ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées

EN: Norme européenne

ENCS: Inventaire japonais des substances chimiques

EPA: Agence américaine de protection de l'environnement

EU: Union européenne

EU EXPLD1: Substance figurant à l'annexe I, Rég (CE) No. 2019/1148

EU EXPLD2: Substance figurant à l'annexe II, Rég (CE) No. 2019/1148

EWC: Catalogue européen des déchets

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

GLP: Bonnes Pratiques de Laboratoire

HSNO: Substances dangereuses et nouveaux organismes

IARC: Agence Internationale de Recherche sur le Cancer

IATA: Association du Transport Aérien International

IBC-Code: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques

IC50: Moitié de la concentration maximale inhibitrice

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG-Code: Code Maritime International des Matières Gangereuses

IMO: Organisation Maritime Internationale

ISO: Organisation Internationale de Normalisation

LC50: Concentration létale médiane

LD50: Dose létale médiane

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

n.o.s.: Non Spécifié Ailleurs

NO(A)EC: Concentration sans effet (nocif)

NO(A)EL: Dose sans effet (nocif)

NZS: Norme néo-zélandaise

OECD: Organisation de Coopération et de Développement Economiques

OEL: Valeurs limites d'exposition professionnelle

OPPT: US EPA Bureau de la Prévention de la Pollution et des Toxiques

OPPTS: US EPA Bureau de la prévention, des pesticides et des substances toxiques

PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique

(Q)SAR: Relation (Quantitative) Structure-Activité

REACH: Règlement concernant le transport ferroviaire des marchandises dangereuses

RID: Règlement concernant le transport ferroviaire des marchandises dangereuses

SADT: Température de décomposition auto-accélérée

SDS: Nations Unies

STOT:

STOT SE: toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition

unique

STOT RE: toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition

répété

SUSMP: Norme pour la planification uniforme des médicaments et des poisons

SVHC: Substance extrêmement préoccupante (REACH liste candidate)

TRGS: Règles techniques allemandes relatives aux substances dangereuses

**UN: Nations Unies** 

VOC: Composé Organique Volatil

814.018 VOC Reg CH: Ordonnance suisse 814.018 sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils

vPvB: Très persistant, Très bioaccumulable

WGK: Classe de danger pour l'eau

#### Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la règlementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (SDSinfo.Adhesive@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

#### Cher Client,

HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés